PROJET DE DÉCLARATION

IX CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Santa Cruz de la Sierra

Du 22 au 25 novembre 2010

DÉCLARATION DE SANTA CRUZ DE LA SIERRA

Les Ministres de la Défense et Chefs des Délégations participant à la IX Conférence des Ministres de la Défense des Amériques qui s'est tenue dans la ville de Santa Cruz de la Sierra du 22 au 25 novembre 2010,

CONSIDERANT ce qui suit:

Les principes et déclarations des Conférences des Ministres de la Défense des Amériques, énoncées dans les Déclarations de Williamsburg, Bariloche, Carthagène, Manaus, Santiago, Quito, Managua et Banff.

La consolidation de la Conférence en un forum politique de dialogue et d'échange d'idées et de visions concernant la sécurité et la défense de seize États Membres et de toute la région.

Le fait que la Conférence en elle-même représente un forum décisif contribuant au renforcement de la transparence, de la confiance et de la coopération en matière de défense et sécurité.

La Déclaration sur la Sécurité dans les Amériques d'octobre 2003.

La Déclaration de Lima: Paix, Sécurité et Coopération dans les Amériques, de juin 2010, exprimant l'engagement des États à poursuivre la mise en œuvre d'actions destinées à approfondir la confiance et la sécurité;

La tenue du IV Forum sur les Mesures de Promotion de Sécurité et de Confiance organisé par l'Organisation des États Américains du 15 au 16 novembre à Lima, Pérou; et

La célébration, en cette année, du Bicentenaire de l'Indépendance de plusieurs pays des Amériques, de leurs déclarations commémoratives et de la construction progressive de la paix.

DÉCLARENT:

1. Les États membres de la Conférence soutiennent unanimement l'impératif de paix et de confiance mutuelle dans l'hémisphère, basé sur les principes et intentions de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des États Américains.

2. L'engagement et l'importance, pour la Conférence des Ministres de la Défense des Amériques (CMDA), de préserver la vitalité et l'esprit des Principes de Williamsburg concernant le renforcement de la démocratie, de la paix, de la sécurité, de la solidarité et de la coopération entre les nations des Amériques.

3. Promouvoir des processus de modernisation institutionnelle dans le domaine de la défense, en développant - pour le moins - les initiatives suivantes:

   - Stimuler les pratiques interculturelles dans la dynamique institutionnelle des forces armées et les forces de sécurité.
   - Promouvoir transversalement la démarche sexospécifique dans les différents domaines de la défense.
   - Promouvoir le renforcement de la formation militaire et des forces de sécurité, afin de consolider la démocratie et le respect des droits de l'homme dans les États de la région.

4. Reconnaître l'importance de la coopération en matière de défense et de sécurité dans la région, particulièrement les progrès effectués dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confiance, telles que:

   - Les rapports soumis aux Nations Unies et à l'Organisation des États Américains (OEA).
   - L'ensemble des mesures de sécurité et de confiance approuvées récemment dans le cadre du Conseil de Défense Sud-américain (CDS) de l'UNASUR, y compris leurs mécanismes et procédures d'application, garanties et vérification afférentes incluant: l'échange d'informations sur l'organisation

des systèmes nationaux de défense; les dépenses militaires, les activités militaires intra et extrarégionales, la notification concernant les manœuvres, déploiements et exercices en zone frontalière, entre autres.

- Les progrès réalisés dans l'application du Traité Cadre de Sécurité Démocratique en Amérique Centrale.

- La déclaration du Nicaragua comme territoire exempt de mines antipersonnel, convertissant ainsi l'Amérique Centrale en la première région du monde exempte de ce fléau. Nous reconnaissons le succès du Surinam, qui est parvenu à éliminer toutes les mines de son territoire.

- Prennent note des efforts développés au sein du CDS, pendant 2010, afin de générer une méthodologie sud-américaine pour mesurer et rapporter sur les dépenses en défense, et promouvoir celle-ci comme la base d'une méthodologie hémisphérique standard.

5. Les États Membres décident de demander à l'Assemblée Générale de l'OEA d'octroyer à l'Organisation Interaméricaine de Défense (OID) la compétence d'agir en appui au Secrétariat Pro Tempore de la CMDA, à la demande du pays hôte, en application des fonctions établies dans l'Article 25 du Règlement de la CMDA.

6. Recommander à l'OEA de convoquer une conférence, dans le cadre de cette Organisation, sur l'avenir de la mission et du fonctionnement des instruments et composantes du Système Interaméricain de Défense, avec la participation de représentants des Ministères de la Défense ; à cette fin, accueillent favorablement l'offre de la République argentine d'en être le siège en 2011.

7. Recommandent l'échange de vues et le lancement d'un ample débat, durant la prochaine CMDA, sur les concepts de Défense et de Sécurité, en vue de délimiter l'aire de compétence de ladite réunion.

8. Prennent note des progrès réalisés dans les négociations en cours dans le cadre de l'UNASUR, concernant un protocole de paix, sécurité et coopération.

9. L’importance de la transparence dans les dépenses militaires pour la promotion de la confiance mutuelle et de la coopération entre les États. Pour cette raison, ils

- Encouragent la pleine participation au Rapport normalisé des Nations Unies sur les Dépenses Militaires, ainsi qu'au Registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles, avant la prochaine CMDA.
- Poursuivent les progrès réalisés à niveau bilatéral et sous-régional dans le domaine des méthodologies normalisées pour mesurer les dépenses de défense.
- Encouragent, sur la base des expériences régionales, la mise en œuvre d’un registre interaméricain dont la gestion serait assurée par l’OEA.
- Encouragent la participation universelle et la pleine application de la Convention interaméricaine sur la transparence de l’acquisition des armes classiques (CITAAC).

10. Leur appui aux conclusions de la Présidence du IV Forum sur les Mesures de Sécurité et de Confiance de l’OEA, en particulier concernant l’adoption du format pour rapporter sur l’application desdites mesures, présenté par l’OID.

11. Leur solidarité envers les peuples et gouvernements des Amériques victimes de désastres naturels, en particulier envers ceux de la République d’Haïti et de la République du Chili, dramatiquement touchés par le déchaînement des forces de la nature. Leur reconnaissance pour le soutien généreux et solidaire des pays de l'hémisphère dans les actions d’assistance humanitaire et les opérations de secours, ainsi que pour l'appui résolu des États et organisations, tant régionales qu'internationales, qui se sont engagés à soutenir la reconstruction de la République d’Haïti, notamment lors des conférences de Montréal, New-York et Saint Domingue.

12. Leur engagement à améliorer et complémenter, en respectant les priorités établies par le Gouvernement et le peuple haïtiens, l’assistance en cours pour répondre aux besoins fondamentaux de la population haïtienne, si sévèrement intensifiés.

13. L'importance du travail effectué par la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH), aussi bien en ce qui concerne les actions d'assistance humanitaire que les opérations de secours.

14. La précieuse contribution que peuvent apporter le secteur de la défense et des forces armées, en assurant un appui spécifique en réponse aux désastres naturels et/ou anthropiques, en coordination avec les organisations humanitaires nationales et internationales et avec les agences de sécurité pour la protection et la défense civile, en tant que partie d'une réponse intégrale en cas de tels désastres.

15. Leur appui aux initiatives internationales, régionales et sous-régionales en cours, en vue de renforcer la coordination, les capacités et la coopération hémisphérique en réponse aux désastres naturels. En ce sens, conviennent d'analyser la proposition intitulée "Renforcer les partenariats pour l'assistance humanitaire et l'aide en cas de désastres naturels", dans des groupes de travail à se réaliser en 2011 sous la coordination du Secrétariat Pro-Tempore de la CMDA, avec la participation volontaire des - et ouverte aux - États membres, pour la mise en œuvre d'un mécanisme de collaboration entre les Ministères de la Défense, en vue de renforcer les capacités militaires d'assistance humanitaire, en appui aux autorités civiles à niveau national et à d'autres instances pertinentes, toujours en réponse à la requête d'un pays affecté par un désastre naturel, sans exclure les initiatives en cours ou celles qui puissent surgir.

La Conférence prend note de la volonté de n'importe quel groupe de pays d'anticiper la mise en œuvre de ladite proposition, ainsi que de se conformer pleinement au mécanisme qui soit adopté en temps voulu au niveau hémisphérique, comme aboutissement du processus d'analyse au sein de la CMDA.[1]

16. Que les récents désastres naturels ont mis en évidence la nécessité de renforcer nos mécanismes de prévention, préparation, réponse et récupération, ainsi que l'importance d'améliorer les systèmes d'alerte précoce dans la région. Nous soutenons les efforts constants destinés à renforcer les systèmes de gestion de crise face aux désastres naturels. Nous recommandons que les organisations

[1] Colombie, Chili, Etats-Unis, Pérou et République Dominicaine.

régionales, en coopération avec les Nations Unies, envisagent de réaliser des ateliers ayant pour but de développer des stratégies se basant sur la collaboration et la coopération dans la région, qui permettent d'améliorer la gestion des risques en cas de désastre naturel. Dans ce sens, nous saluons l'offre du Gouvernement Mexicain d'organiser, dans le cadre de l'OEA, un atelier visant à définir un mécanisme régional de réponse rapide et coordonnée pour faire face aux désastres naturels, auquel nous préconisons d'incorporer les Ministères de la Défense, afin d'incorporer leurs apports dans cet effort régional.

17. L'importance des contributions des États des Amériques participant à des opérations de maintien de la paix au sein des Nations Unies dans le monde.

18. Le rôle que peuvent jouer les Ministères et autres institutions de défense des États de la région, et leur engagement pour les activités en faveur de la durabilité environnementale.

19. Leur engagement à continuer de renforcer la diffusion du droit international humanitaire et du droit international sur les droits de l'homme, en les intégrant dans la doctrine, la formation, l'entraînement et les procédures opérationnelles – selon le cas – des forces armées ou des forces de sécurité, afin de les doter des moyens et mécanismes nécessaires pour leur application efficace.

20. Le commun intérêt à encourager, dans les juridictions nationales respectives, des mesures destinées à promouvoir, renforcer ou consolider, selon le cas, la formation de civils en matière de défense. Dans le domaine de la coopération bilatérale ainsi que dans les instances sous-régionales, on stimulera l'inclusion de programmes et projets pour former des civils sur les aspects pertinents en matière de défense.

21. Leur répudiation réitérée de la présence ou des actions de groupes armés opérant en marge de la loi qui exercent ou favorisent la violence, quelle que soit leur origine ou motivation.

22. Conformément aux instruments internationaux correspondants assurant le plein exercice du droit international, des droits humains et des normes minimes de justice, et conformément à l'ordre constitutionnel et à la législation nationale de chaque État membre, l'engagement des Ministères de la Défense à coopérer et affronter les menaces et défis confrontant nos États et constituant des défis à la paix et à la sécurité hémisphériques, aux institutions et aux valeurs démocratiques.

23. Leur reconnaissance des contributions de la société civile, y compris la sphère académique, dans les thèmes de défense et de sécurité de nos États.

24. Accueillir favorablement la désignation de la République orientale de l'Uruguay comme pays hôte de la X CMDA en 2012; ainsi que l’offre de la République du Pérou d’accueillir la XI CMDA en 2014.

25. Son remerciement au peuple bolivien et à l'État plurinational de Bolivie, par l'intermédiaire de son Ministère de la Défense, pour l'hospitalité et tout le soutien offerts durant la réalisation de cette réunion ministérielle.